

## Conditions générales du prêt d'un vélo-cargo commerçant et un vélo-cargo famille par la ville d'Orly et critères de choix de bénéficiaires

### a) Conditions pour louer le vélo- cargo commerçant

#### *1.1 Etre gestionnaire d'un commerce basé sur la ville d'Orly*

Le prêt du vélo-cargo commerçant s'adresse aux personnes physiques gestionnaires d'un commerce sur la commune d'Orly.

#### *1.2 Etre majeur et aptitude à faire du vélo-cargo*

L'utilisateur déclare être majeur, apte à la pratique du vélo, et n'avoir aucune contre-indication médicale.

La ville d'Orly ne pourra être tenue pour responsable des accidents et dommages causés en cas d'inaptitude de l'utilisateur.

#### *1.3 Remplacer des déplacements effectués en voiture par le vélo-cargo*

Les déplacements à vélo-cargo envisagés par l'utilisateur doivent correspondre à des déplacements professionnels actuellement effectués en voiture.

#### *1.4 S'engager à ne pas sous louer ou prêter le vélo-cargo*

L'utilisateur prend en son nom le vélo-cargo. Il lui est interdit de sous louer ou de prêter le vélo ou les accessoires à une tierce personne.

#### *1.5 Disposer d'un endroit sécurisé pour le stockage du vélo-cargo*

L'utilisateur dispose d'un endroit de stockage ou parking vélo-cargo sécurisé (dimensions du vélo – cargo : L 217 cm x l 88 cm).

#### *1.6 Acquérir une attestation personnelle en responsabilité civile*

L'utilisateur acquiert une attestation personnelle en responsabilité civile, couvrant la durée du prêt, qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens prêtés tant par lui-même, les personnes dont il a la garde que ses préposés.

#### *1.7 Se présenter au rendez-vous fixé pour la remise du vélo*

L'utilisateur sera contacté par téléphone pour fixer la date, l'heure du rendez-vous et le lieu afin de procéder à la remise du vélo. Le rendez-vous sera confirmé par l'envoi d'un email.

En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous, l'utilisateur ne peut pas se faire représenter ; aucun vélo ne sera remis à toute autre personne.

#### *1.8 S'engager à donner un dépôt de garantie (chèque) au profit de la ville d'Orly*

Le chèque sera encaissé seulement en cas de dégradations, vol ou perte du vélo.

#### *1.9 Présenter un dossier complet et motivé au moment de la candidature*

L'utilisateur présente le dossier de candidature complet dans les délais déterminés par la ville d'Orly (formulaire, pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation personnelle en responsabilité civile...)

#### *1.10 Accepter l'ensemble des conditions et signer la convention du prêt*

L'utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des conditions inscrites sur la convention de prêt.

## b) Conditions pour louer le vélo- cargo famille

### *1.1 Avoir sa résidence principale sur la ville d'Orly*

Le prêt du vélo-cargo famille s'adresse à une famille dont la résidence principale est située sur la commune d'Orly.

### *1.2 Etre majeur et aptitude à faire du vélo-cargo*

L'utilisateur, représentant la famille, déclare être majeur, apte à la pratique du vélo, et n'avoir aucune contre-indication médicale.

La ville d'Orly ne pourra être tenue pour responsable des accidents et dommages causés en cas d'inaptitude de l'utilisateur.

### *1.3 Remplacer des déplacements effectués avec des enfants en voiture par le vélo-cargo*

Les déplacements à vélo-cargo envisagés par l'utilisateur doivent correspondre à des déplacements du quotidien actuellement effectués avec des enfants en voiture (amener des enfants à l'école, sorties du weekend en famille, faire des courses...).

### *1.4 S'engager à ne pas sous louer ou prêter le vélo-cargo*

L'utilisateur prend en son nom le vélo-cargo. Il lui est interdit de sous louer ou de prêter le vélo ou les accessoires à une tierce personne.

### *1.5 Disposer d'un endroit sécurisé pour le stockage du vélo-cargo*

L'utilisateur dispose d'un endroit de stockage ou parking vélo-cargo sécurisé (dimensions du vélo – cargo : L 217 cm x l 88 cm).

### *1.6 Acquérir une attestation personnelle en responsabilité civile*

L'utilisateur acquiert une attestation personnelle en responsabilité civile, couvrant la durée du prêt, qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens prêtés tant par lui-même, les personnes dont il a la garde que ses préposés.

### *1.7 Se présenter au rendez-vous fixé pour la remise du vélo*

L'utilisateur sera contacté par téléphone pour fixer la date, l'heure du rendez-vous et le lieu afin de procéder à la remise du vélo. Le rendez-vous sera confirmé par l'envoi d'un email.

En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous, l'usager ne peut pas se faire représenter ; aucun vélo ne sera remis à toute autre personne.

### *1.8 S'engager à donner un dépôt de garantie (cheque) au profit de la ville d'Orly*

Le chèque sera encaissé seulement en cas de dégradations, vol ou perte du vélo.

### *1.9 Présenter un dossier complet et motivé au moment de la candidature*

L'utilisateur présente le dossier de candidature complet dans les délais déterminés par la ville d'Orly (formulaire, pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation personnelle en responsabilité civile...)

### *1.10 Accepter l'ensemble des conditions et signer la convention du prêt*

L'utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des conditions inscrites sur la convention de prêt.

## c) Choix des bénéficiaires

### *1. Recevabilité du dossier :*

Dossier complet (acceptant l'ensemble des engagements et présentant l'ensemble des pièces jointes demandés) et signé envoyé par mail ou réceptionné au guichet unique du 10 juillet au 15 septembre 2023 inclus.

Toutes les dossier incomplets ou réceptionnés hors délais seront refusés.

### *2. Analyse du dossier à partir de quatre critères*

Un comité de sélection composé d'élus et d'agents municipaux se réunira le 19 septembre 2023 pour analyser les candidatures et choisir les deux bénéficiaires (famille et commerçant).

Les quatre critères évalués par le jury sont :

1. Motivations (réponse à la question « pourquoi souhaitez-vous participer à cette expérimentation ? ») [8 points/ 30 points]
2. Déplacements envisagés (réponse à la question « quels sont les déplacements que vous envisagez effectuer avec le vélo-cargo ») [8 points/ 30 points]
3. Sécurisation du vélo-cargo au domicile (photos du lieu de stockage) [8 points/ 30 points]
4. Ordre d'arrivée du dossier de candidature [6 points/ 30 points]